

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-26

Objet : FINANCEMENTS DE FETES ET MANIFESTATIONS.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny s'associe pour la 6ème année consécutive au Festival du Film Arabe de Fameck en proposant des séquences d'animations du 13 au 19 octobre 2011. La Palestine, pays retenu cette année par le Festival du Film Arabe, sera le support de cette présentation articulée autour d'un concert, d'une soirée orientale avec projection d'un film choisi dans la sélection officielle du festival et animations diverses, d'une exposition en partenariat avec l'Association France Palestine et d'un atelier de lecture à voix haute en lien avec les Bibliothèques Médiathèques de Metz.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique du Festival du Film Arabe de Fameck, qui souhaite décentraliser des actions afin de favoriser la découverte du monde arabe et de sa culture. Il est mis en œuvre par un important collectif de bénévoles issus des associations et institutions partenaires (une dizaine de structures).

Le coût global de l'opération s'élève à 10 800 €, le Conseil Régional est sollicité à hauteur de 1540 € la Ville de Metz à hauteur de 2 610 €. Compte tenu du développement de ce projet cette année, il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à l'organisation de fêtes et manifestations de quartier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** au Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny une subvention de 1 500 € pour la mise en œuvre de son projet "Sur les chemins de la Palestine".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **1 500 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :
Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

Décision : ADOpte A L'UNANIMITE